

# SNES - Conseil national des 24 et 25 janvier 2017

## Texte général

### Situation générale

A l'international, les conflits armés, les atteintes aux libertés se poursuivent, touchant principalement les populations civiles, provoquant de nombreux mouvements migratoires. La France, contrairement aux principes de solidarité, affiche une politique restrictive en matière d'accueil. Ce dernier, en dépit de ses insuffisances, est instrumentalisé par un certain nombre de forces réactionnaires, stigmatisant les étrangers et les réfugiés, discours qui trouve un écho grandissant en dépit de leur caractère mensonger. Il faudrait à l'inverse développer une politique d'accueil digne de ce nom pour les migrants. Le SNES et la FSU se doivent avec d'autres de combattre vigoureusement les idées d'extrême droite, développer la solidarité, dénoncer la décision de l'état français de lancer des poursuites judiciaires contre ceux, au nombre de 6, qui ont porté assistance à des migrants. Le SNES-FSU relayera les campagnes de soutien à ces militants.

La montée des peurs, les replis protectionnistes se développent partout en Europe, aux États Unis où l'élection de Trump fait planer des menaces sur la politique internationale et les droits des plus opprimés dans le pays.

Cette situation met en lumière les effets des orientations économiques libérales et austéritaires imposées largement en Europe notamment, politiques qui ont eu pour effet la montée des inégalités se traduisent par une défiance vis à vis du monde politique et par la crise de la sociale démocratie

Pour autant, dans le contexte de la campagne électorale, le discours sur l'excès de dépenses publiques, le « coût » du travail, « l'assistanat », est largement porté par certains candidats. La charge contre les fonctionnaires et les services publics, les attaques contre la protection sociale sont particulièrement marquées et doivent susciter la réponse, la plus coordonnée possible des organisations syndicales. A cet effet, la FSU doit essayer de construire avec d'autres fédérations de fonctionnaires un manifeste soulignant l'apport de la Fonction Publique aux besoins des usagers, rétablissant la vérité sur le temps de travail des personnels et leurs rémunérations qu'il convient de faire progresser. Le SNES-FSU aura, en outre à travailler à rendre public son projet de démocratisation du système éducatif, en particulier du second degré.

### Rentrée 2017

Le ministère a beaucoup communiqué autour de l'engagement de F. Hollande de créer 60 000 emplois dans l'éducation : 60 000 emplois sur le quinquennat sont effectivement inscrits sur le papier, à l'unité près (en intégrant opportunément 2150 emplois d'AED sur 2016 jusqu'alors jamais comptabilisés).

Sur le terrain, après les 80 000 suppressions du quinquennat précédent et alors que la démographie est en hausse constante depuis 5 ans dans le second degré, ces moyens s'avèrent très insuffisants pour prendre en charge correctement les élèves, d'autant que certains demeurent non pourvus du fait de la crise de recrutement et qu'une bonne partie des moyens donnés aux académies se traduisent par plus d'HSA dans les DHG, celles-ci n'étant pas toutes consommées.

Pour la rentrée 2017, 4 400 emplois d'enseignants titulaires et 250 emplois de CPE titulaires sont créés dans le second degré public, alors que 41 650 élèves supplémentaires sont attendus. Ils doivent selon le ministère répondre à plusieurs priorités.

Suite à la forte mobilisation des lycées pour défendre une rénovation de la carte de l'éducation prioritaire, la ministre a annoncé une « dotation exceptionnelle » de 450 emplois d'enseignants pour les lycées concentrant le plus de difficultés. Sa concrétisation sur le terrain est très variable d'une académie à l'autre.

Le ministère dit par ailleurs accorder environ 2000 emplois supplémentaires sur les 4 000 annoncés au départ pour « la poursuite de [...] la réforme du collège ». Mais le bilan des moyens effectivement consacrés en 2016 à cette réforme n'a jamais été fait, et sur le terrain on ne les retrouve pas toujours (à structure identique, des collèges perdent des moyens).

Troisième priorité : « ... 500 nouvelles formations en lycée professionnel par la création de 1 000 postes » dit le site du ministère.

Et puis, il faudra couvrir les besoins liés à l'augmentation à nouveau forte des effectifs d'élèves plus importante encore que celle de la rentrée 2016.

La répartition entre les académies a été faite sur ces bases et les recteurs viennent d'arbitrer entre ces différentes priorités.

Même si, pour la première année depuis 2012, les emplois créés sont tous des emplois de titulaires, toutes les académies font le constat que, au mieux les taux d'encadrement ne se dégraderont pas par rapport à 2016 mais qu'aucune amélioration n'est à attendre. Or ces taux n'ont cessé de se dégrader depuis 2002, y compris dans la période 2012-2016 où les créations de poste, ont été à peine suffisantes pour suivre l'augmentation démographique, car elles ont d'abord permis de financer le rétablissement de la formation des maîtres et la relance de l'éducation prioritaire en collège. A

tous les niveaux, le problème des effectifs pléthoriques pèse de plus en plus lourdement sur les conditions de travail des personnels. Le SNES-FSU mettra en œuvre une campagne pour rappeler ses revendications en termes d'effectifs. Au-delà de la question des effectifs, les conditions de rentrée vont être marquées par les dégradations consécutives aux réformes : déséquilibre aggravé entre les séries en lycées, affaiblissement de la série technologique, non prise en compte des conséquences de la suppression des redoublements, fuite des élèves de collège vers l'enseignement privé qui peut continuer à avoir une offre de formation plus ambitieuse, politique d'orientation vers les STS et les IUT sans souci de la réussite des étudiants...

### **Non titulaires**

La lutte du SNES et de la FSU a abouti à l'obtention de la publication du décret 29 août 2016 et des arrêtés conjoints clarifiant et harmonisant la rémunération et les conditions de travail, de recrutement, d'emploi, de formation et d'évaluation de tous les contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, publiés au Journal officiel du 31 août 2016. Le SNES-FSU a ensuite obtenu du ministère de l'Éducation nationale l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales autour d'un projet de circulaire d'application du décret 2016-1171.

Cette circulaire qui serait publiée courant février, devrait clarifier encore un certain nombre de points. Le SNES-FSU a acquis des avancées intéressantes pour les collègues non titulaires :

- recrutement possible pour une année scolaire sur une zone : cette disposition permet en effet de sécuriser partiellement les personnels contractuels. Le recours à des personnels précaires pour assurer le remplacement n'est cependant que le résultat d'une crise de recrutement qui perdure et sur laquelle le SNES n'a eu de cesse d'alerter sans que l'administration n'en prenne la mesure. Le SNES-FSU revendique des recrutements à la hauteur des besoins, un véritable plan de titularisation, et demande que le remplacement soit assuré par des personnels titulaires dont les conditions de travail et d'indemnisation doivent être améliorées.
- établissement d'un contrat jusqu'au 31 août pour les contractuels recrutés à l'année sur besoin permanent ou pour un besoin de 10 mois
- évaluation à l'instar des titulaires, entretien obligatoire en cas de non renouvellement en présence d'un représentant syndical

Pour autant, en matière de rémunération, la DGRH a précisé que la grille de rémunération annexée à la circulaire n'avait pas pour objet de conduire à la réécriture systématiques des grilles existantes et favorables aux contractuels, mais seulement de placer dans un niveau et donc un indice adapté, les nouveaux recrutés, les renégociations des contrats et les revalorisations. De plus, la question du financement reste prégnante et risque de fausser les avancées : ainsi, dans certaines académies, les rectorats annoncent des coûts importants (34 millions d'euros dans l'académie d'Aix-Marseille pour 1300 contractuels, après étude remontée au ministère) pour faire appliquer le décret de 2016 pour l'établissement de la grille indiciaire des CDD, pour effectuer le rattrapage des collègues non réévalués depuis 2011. Aucun financement n'a été prévu par le ministère, ce qui implique des choix sur le rythme d'avancement, ou sur le reclassement des collègues restés sans évolution de la rémunération depuis plusieurs années (le décret d'août 2014 imposant une réévaluation de la rémunération au moins tous les trois ans, ce qui implique que soient réévalués tous ceux en emploi depuis 2011 stagnés par ex à l'indice 367 pour les catégories 2).

Le ministère envisage de les faire basculer sur Pôle Emploi dès la fin de leur remplacement, ce qui leur évitera certes de subir de délai de carence dans l'indemnisation chômage, mais les priverait d'indemnités vacances, et ferait courir immédiatement le calcul de la durée d'indemnisation. En cas de non réemploi, les collègues se retrouveraient donc plus rapidement en fin de droits chômage. Le SNES-FSU restera très vigilant quant à l'application de ces textes dans les académies pour que les contractuels bénéficient de réelles avancées. Il dénoncera systématiquement toutes les orientations qui iraient à l'encontre d'une harmonisation nationale des rémunérations et qui continuerait de générer des injustices.

Le SNES-FSU rappelle son attachement au concours comme mode de recrutement dans la Fonction Publique et la nécessité de mettre en œuvre des moyens de titularisation des contractuels.

### **Formation des enseignants : état- généraux de la formation / démission des stagiaires en hausse**

Durant deux jours, 60 participants ont fait le bilan et débattu des enjeux et des perspectives de la formation initiale. Créées il y a 4 ans, les ESPE ont pour mission de former les enseignants et CPE dans un même lieu, dans le cadre d'un master dont le M1 constitue l'année de préparation aux concours. Entre stage trop lourd en M2, diminution des horaires de formation, dispositifs précaires pour attirer les candidats, il en ressort que la réforme de la formation initiale n'est pas satisfaisante. La FSU exige des pré-recrutements dès la Licence, sous statut d'élèves-professeur. La gouvernance des ESPE doit être plus démocratique et leur budget fléchi. La formation continue doit redevenir une priorité. Le SNES-FSU poursuivra la réflexion sur la formation initiale dans le cadre d'un stage le 1er et 2 février. L'augmentation du nombre de démissions révélé par le sénateur Carle passant de 120 en 2012 à 371 correspondant à

2,5% des lauréats dans le second degré a de quoi inquiéter sur une année de stage qui est jugée par tous bien lourde et stressante et qui témoigne du fait que des stagiaires en difficulté se sentent souvent seuls et abandonnés. La loi du 24 décembre 2016 sur la sélection à l'entrée en master peut conduire à écarter des candidats potentiels en raison des budgets d'austérité imposés aux ESPE.

La période des concours commence. La distribution des 4 pages concours au moment des épreuves permet d'informer les candidats et montrer notre utilité.

### **PPCR et chaires sup**

Le corps des professeurs de chaires supérieures est, à ce jour, le seul corps d'enseignement qui n'ait pas été revalorisé dans le cadre de l'application des mesures dites «PPCR». D'abord exclu des discussions concernant les autres corps du second degré, le corps des professeurs de chaires supérieures a ensuite été écarté de la revalorisation des corps du supérieur actée en janvier 2017. Cette situation n'est pas acceptable.

Le courrier commun du 16 décembre 2016, dont le SNES-FSU était signataire avec les associations de spécialistes, et destiné à la ministre et à Matignon a cependant fait bouger les lignes. Le SNES-FSU continue d'intervenir pour que soient transposées aux professeurs de chaires supérieures les avancées obtenues pour les professeurs agrégés : raccourcissement de la durée des échelons et avancement à un rythme plus rapide, transfert «primes-points», accès à la hors échelle B en fin de carrière au sein du corps des professeurs de chaires supérieures.

Le SNES-FSU demande à être reçu par le cabinet afin que puisse se clore favorablement ce dossier de la revalorisation des professeurs de chaires supérieures.

### **Évaluation des personnels**

Le ministère n'a toujours pas réuni les organisations syndicales pour ouvrir les discussions sur les arrêtés relatifs à l'évaluation des personnels. Les orientations adoptées lors de la CA nationale des 29 et 30 novembre faisant le constat d'un renforcement possible des prérogatives des chefs d'établissement et des outils de management restent pleinement d'actualité. A ce titre, le SNES-FSU continue à porter un avis négatif sur les projets en l'état, proposer des amendements pour améliorer le système d'évaluation sans en rester au statu quo.

Lorsque les projets d'arrêtés seront connus, le bureau national élargi débattrà et se prononcera sur le vote que devront émettre les élus du SNES-FSU au CTM.

### **Retraité-e-s :**

Le SNES-FSU se félicite du succès du colloque intersyndical du 13 janvier au CESE autour du thème : retraité citoyen qui a permis aux retraité-es et à leurs organisations syndicales de réaffirmer, dans l'unité, leurs revendications concernant leur pouvoir d'achat et leur place dans la société en tant que citoyen... Les témoignages ont montré l'impact négatif des réformes successives notamment chez les femmes. L'appauvrissement généralisé des retraités qui s'annonce, comme l'analysent plusieurs études officielles, le décrochage croissant des niveaux de vie actifs / retraités, légitiment la revendication unitaire, intergénérationnelle du retour à l'indexation sur les salaires, d'autant plus légitime que la retraite doit être analysée comme une rémunération continuée du travail et non comme une simple prestation voire aide charitable. A été réaffirmé que le statut social de retraité est lié au statut de salarié, que le retraité a payé des cotisations durant toute sa carrière et produit des richesses pour la société. Le combat idéologique sur cette question est toujours à l'ordre du jour.

Le Haut comité de l'âge, de l'enfance et de la famille a été installé. La présence de la FSU atteste de sa reconnaissance et de la mobilisation des retraités. Le SNES-FSU s'inquiète que le programme du gouvernement en matière d'aide à la perte d'autonomie mette en avant la problématique - certes importante - des aidant-es familiaux, renvoyant ainsi la question aux individus au détriment d'une prise en charge solidaire dans le cadre du service public et minorant ainsi la nécessité de personnels de l'aide à domicile, plus nombreux, qualifiés, formés. Il dénonce le projet d'une réflexion sur le financement de la perte d'autonomie par l'assurance Il appelle les syndiqués à poursuivre leur intervention dans les départements pour assurer la présence de la FSU dans les CDCA (Conseil Départemental Citoyenneté et Autonomie) qui se mettent difficilement en place.

Le SNES-FSU dénonce le projet de référencement régressif des complémentaires et mutuelles, notamment pour les retraité-es puisqu'il ne prend pas en compte la prévoyance dans son cahier des charges.

L'épidémie de grippe redoutable, qui touche beaucoup de personnes âgées, montre les effets dévastateurs de la politique purement comptable qui met en difficulté drastique l'hôpital public et ses personnels. Le SNES-FSU dénonce à nouveau la dégradation de l'accès aux soins.

Le SNES-FSU appelle les retraité-es à participer aux actions initiées par le groupe des 9 (UCR-CGt, UCR-FO, FGR-FP, FSU, LSR, UNRPA, CFE-CGC-UNIR, UNAR-CFTC, Solidaires-UNIRS) : questionnaire, outil unitaire de mobilisation auprès de tous les retraités en vue d'une action nationale, intersyndicale, le 30 mars 2017. Dans un contexte de campagne électorale, aux enjeux lourds, les retraités continueront à se faire entendre.

Le SNES-FSU rappelle que les réformes régressives mises à l'œuvre ou programmées (non-revalorisation des pensions, attaques contre les fonctionnaires...) concernent les retraités actuels et surtout les retraités futurs, car toutes les réformes passées et annoncées ne visent, dans l'orientation et l'idéologie néo-libérale en action, qu'à peser sur la

part de valeur accordée et redistribuée au travail et au salaire.

Les projets autour des retraites, de l'accès aux soins et donc de la sécurité sociale, du service public, sont au centre des débats de la campagne présidentielle : ils imposent la recherche de l'unité dans la FSU et un combat commun actifs-retraités dans un cadre unitaire large.

## **Quelques axes à porter dans la campagne électorale**

### **- La sécurité sociale au cœur du débat des présidentielles**

Attaché à la logique de la Sécurité Sociale qui prévalait en 1945, le SNES et la FSU se sont depuis longtemps prononcés pour la reconquête d'un système de protection sociale solidaire de haut niveau, ce qui suppose de mobiliser des recettes supplémentaires dans le cadre d'une autre politique de l'emploi, des salaires et de redistribution des richesses. Dans ce cadre, ils se sont prononcés en faveur d'une politique ambitieuse de santé publique qui développe la prévention à tous les âges de la vie avec un budget conséquent, qui revienne sur les régressions imposées (déremboursements, franchises, forfait hospitalier) et qui couvre tous les besoins en tendant vers un taux de remboursement de 100% des soins médicaux prescrits.

Alors que la seconde vague de référencement des organismes de protection sociale complémentaire dans la fonction publique d'Etat organise la segmentation des populations couvertes dans le cadre d'une logique purement marchande et risque de bénéficier à un certain nombre d'assurances privées, pour le SNES-FSU, il y a urgence à se mobiliser pour une reconquête de la sécurité sociale, en construisant un mouvement syndical et citoyen de grande ampleur pour peser dans le débat.

### **- La Fonction publique et les retraites de la FP**

Le SNES et la FSU doivent mener une campagne active en défense des agents de la Fonction Publique dont les missions, les conditions de travail et les droits sont durement mis en cause dans les programmes de la droite et de l'extrême droite :

- le FN s'attaque dans les discours et dans les propositions aux droits syndicaux, particulièrement dans la Fonction Publique. Il vise de ce point de vue une remise en cause du fondement même du statut, des garanties collectives qu'ont les agents à travers leurs élus, et la conception même du fonctionnaire citoyen tel que conçu par le statut de 1946 renforcé par les lois Le Pors du début des années 1980.

- les 500 000 suppressions de postes du programme des Républicains entraîneraient une suppression de services aux citoyens, mettant plus particulièrement en difficulté les personnes les plus défavorisées, et mettant les agents dans l'impossibilité concrète de faire correctement leur travail. Il est question d'augmenter le temps de travail des fonctionnaires pour absorber ces suppressions de postes. Pour ce qui concerne les enseignants du second degré, le SNES-FSU rappellera que la définition du temps de travail en obligation de service, sécurisée par les décrets de 2014, correspond à la spécificité de nos missions et doit donc être défendu tout en rappelant la revendication d'abaissement du temps de service.

Ces programmes s'attaquent frontalement aux spécificités des retraites de la FP.

Le SNES et la FSU rappellent leur attachement au code des pensions et à la spécificité des retraites de la FP.

-la référence de calcul de la pension dans le public est constituée par les 6 derniers mois alors que dans le privé ce sont les 25 meilleures années. Cette différence se justifie par la différence en termes de carrière. Dans le public, le statut garantit une progression salariale dans le cadre de grilles de rémunération. S'attaquer au calcul des 6 derniers mois, c'est s'attaquer au modèle de fonction publique de carrière. Dans le privé, les carrières ne sont pas automatiquement progressives et la FSU revendique pour le privé un retour à la référence des 10 meilleures années.

- Le paiement de la pension de retraite, comme celui du traitement, est assuré par le budget de l'État. La retraite est considérée comme un « prolongement du traitement » (jurisprudence du Conseil d'État en 1951) et ne saurait relever d'une caisse de retraite

Le SNES-FSU revendique un maintien de la pension de réversion dans les conditions actuelles et le rétablissement de ces conditions pour les salariés du privé.

Enfin, le SNES-FSU revendique que les mesures régressives proposées à l'encontre des régimes de retraite des fonctionnaires soient abrogées, en particulier celles visant les femmes fonctionnaires.

### **- Éducation : pour l'unité du second degré dans le cadre d'une Education Nationale**

Le SNES-FSU défendra la cohérence du second degré qu'aucun programme électoral n'évoque alors qu'elle est bien l'expression de l'égalité d'accès de tous les élèves à une Éducation Nationale ambitieuse et offrant la réussite pour tous

les jeunes.

Comme à chaque campagne électorale, les déclarations sur « l'autonomie des établissements » reviennent de toutes parts, toujours avec les mêmes confusions entretenues et le même point de départ : le mammoth éducatif hypercentralisé et budgétivore est inefficace, la preuve en est donnée par les évaluations... Et de proposer, comme si ce constat valait démonstration une autonomie plus grande des établissements, le local étant par nature plus à même de trouver les solutions si tant est que l'on parvienne à faire céder les « immobilismes », de proposer aussi plus de décentralisation, plus de décentralisation... Ces déclarations font toutes l'impasse sur les évolutions des dernières années, qui ont conduit à une caporalisation de nos métiers de plus en plus prégnante de nos métiers, à une concurrence accrue entre les établissements et les personnels... Elles confondent la liberté pédagogique des enseignants, celle que les équipes revendiquent, et autonomie débridée des établissements, des chefs d'établissements, des recteurs.

Elles débouchent sur des propositions diverses mais que nous ne cessons de combattre depuis des années : recrutement des personnels par les chefs d'établissements, contractualisation des moyens, autonomie budgétaire totale des EPLE, définition locale des contenus d'enseignement, plus grande latitude de choix aux familles, régionalisation de pans entiers de l'Éducation ( en commençant par l'enseignement professionnel) ...laissant entendre que ceux qui s'opposent à tout cela sont des tenants d'une uniformité qui s'oppose à l'égalité. Comme si, l'existence des programmes nationaux avait pour conséquence un propos unique et une méthode unique dans toutes les classes du territoire.

## **- Métier**

Le ministère surmobilise les personnels sur autre chose que l'entrée des élèves dans les apprentissages.

Le travail collectif est une richesse que les hiérarchies malmènent. Les conditions doivent être réunies pour permettre des temps de concertation hors de toute hiérarchie. Le SNES-FSU appelle à débattre notamment de l'apprentissage des élèves et de leur évaluation en classe. Le débat et la réflexion commune participeront de la vitalité de nos métiers et doivent permettre aux personnels de reprendre la main sur leurs métiers.

Par ailleurs, la formation continue doit redevenir une priorité sans prendre la forme d'injonctions hiérarchiques ni viser l'uniformisation des pratiques.

## **PSY EN du 2nd degré et du supérieur**

La création de ce corps unique des psychologues est une victoire syndicale à mettre à notre actif. Les derniers obstacles qui ont freiné le passage au conseil d'état témoignent de l'ampleur de la résistance qu'il nous faut vaincre afin de faire respecter les conceptions sur la base desquelles le SNES-FSU s'est engagé dans la discussion. En effet, certains continuent d'œuvrer en sous-main afin de réduire l'orientation à l'information et à la connaissance des débouchés, et de décaler l'activité des PSY EN du 2<sup>nd</sup> degré vers la prise en charge de tous les publics dans le SPRO.

Dans les semaines qui viennent, l'objectif est d'obtenir :

- ✓ Une circulaire de missions reprenant bien les référentiels qui ont été actés dans le GT 14.
- ✓ Un calendrier précis pour l'alignement de l'ISP sur le montant de l'ISOE du second degré.
- ✓ Une gestion des opérations d'accès à la hors classe qui permette effectivement de promouvoir les CO-Psy les plus anciens avant leur départ en retraite
- ✓ La nomination par le MEN de nouveaux DCIO selon les mêmes modalités que ces dernières années.
- ✓ Un arrêté sur la formation qui reprenne la note de cadrage actée par le cabinet en juillet 2016.

La question du maintien des CIO reste une préoccupation centrale. Il faut obtenir que le MEN accepte de conserver un statut de CIO aux sites faisant l'objet de conventions tripartites Rectorat/ Municipalité/ Département. Le SNES-FSU soutient les actions engagées par les collègues notamment à Créteil pour faire aboutir cette revendication.

La perspective des élections professionnelles qui aura lieu pour tous les PSY EN en Décembre 2017 doit être anticipée par l'organisation de réunions communes 1<sup>er</sup> et Second degré dans toutes les académies

## **Collège**

Force est de constater l'épuisement des collègues devant la masse des prescriptions, rendant le travail infaisable. L'observatoire des collègues continuera de recueillir les témoignages des collègues en vue de nourrir son bilan et ses propositions.

Évaluation. L'évaluation de fin de cycle 4 ou 3 n'impose pas d'évaluer ni de valider les 8 domaines et sous-domaines du socle en cours d'année. Le SNES-FSU appelle les personnels à refuser cette forme d'évaluation. Il les appelle à décider collectivement de ne pas renseigner les rubriques « AP, EPI, Parcours » des bulletins ou du LSU, ou bien d'y indiquer « voir les appréciations disciplinaires ».

Les modalités du DNB 2017 ne sont pas satisfaisantes et les sujets zéro posent problème. Avec le SNEP-FSU, le SNES-FSU défend un DNB qui permette de valoriser les résultats des élèves et de prendre en compte l'ensemble des

disciplines. Il rappelle sa demande de réécriture de l'arrêté DNB : 100 points pour la prise en compte du contrôle continu des disciplines non évaluées au DNB (arts plastiques, éducation musicale, LV1, LV2, EPS). Le SNES-FSU demande que les modalités d'évaluation au DNB soient revues pour assurer un cadre national à l'évaluation. Dans ce cadre, il rappelle sa demande d'abandon de l'évaluation des domaines du socle. Le SNES-FSU mettra en ligne des outils pour permettre aux collègues d'intervenir en particuliers dans les CA, et d'informer notamment les parents : motions, pétition, tracts, modèles de courrier etc... Il invite les syndiqués et la profession à s'en saisir. Il interviendra auprès du ministère pour exiger de nouveaux « sujets zéro » qui aillent dans le sens d'une évaluation des élèves en accord avec les programmes et qui leur permette d'exercer leur esprit critique et leur réflexion.

Concrètement, pour le DNB, le SNES-FSU propose :

- Pour l'évolution des domaines du socle en fin de cycle : refuser toute anticipation en cours d'année. Lors du conseil de classe du troisième trimestre les appréciations et évaluations disciplinaires suffiront.
- Pour l'épreuve orale : conserver ce qui avait cours dans l'établissement l'an dernier (histoire des arts si elle se déroulait sans problème, présentation du stage de découverte professionnelle...)

Affelnet. Le ministère semble avoir repris la main sur le paramétrage du logiciel affelnet pour l'entrée en Seconde et en Première. Les nouvelles modalités d'évaluations en Troisième compliquent l'établissement du barème d'affectation. Le SNES-FSU demande que le paramétrage soit transparent pour les personnels comme pour les familles.

Préparation de la rentrée 2017. Au moment où se discutent les TRMD, le SNES-FSU rappelle que rien dans les textes réglementaires ne limite à 26h de cours la semaine des collégiens, ni n'interdit les classes bilangues. Il invite les personnels à faire valoir une répartition des heures qui permette le travail pédagogique plutôt que la mise en valeur de telle ou telle prescription hiérarchique.

Mixité sociale. Alors que divers projets sont en cours en vue de la rentrée prochaine, le SNES-FSU alerte sur les conditions de mise en œuvre, parfois contreproductives.

La mixité sociale est un des objectifs de la Loi de refondation de 2013 auquel le SNES et la FSU apportent tout leur soutien. Or les réformes pédagogiques en cours et les choix politiques des académies renforcent la concurrence entre les écoles et entre les établissements, conduisant à une polarisation sociale, souvent au profit de l'enseignement privé. Si les objectifs des expérimentations en cours ou annoncées sont louables, les décisions prises doivent s'accompagner de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (notamment les familles, les acteurs locaux des quartiers, les représentants des personnels), notamment l'enseignement privé, qui doit contribuer à l'effort. L'enseignement privé doit être contraint au respect des objectifs de mixité sociale ou être pénalisé sur ses moyens.

### **Chorale**

La nouvelle circulaire sur les chorales oublie de faire référence aux dispositions statutaires concernant leur prise en compte dans le service des professeurs d'éducation musicale : une heure de chorale compte pour une heure d'enseignement ; un allègement de service d'une heure peut être accordé par le recteur au titre de l'organisation de la chorale sur proposition du CA. A défaut un second moyen réside dans l'attribution d'une IMP à taux plein (1250€ par an). Les CA de janvier février permettront aux élus du SNES-FSU de faire appliquer ces dispositions.

### **Lycées**

Les moyens supplémentaires alloués aux lycées dans la DHG pour la rentrée 2017 ne permettent pas de compenser la montée des effectifs. Le SNES-FSU dénonce l'existence de classes à plus de 35 élèves et soutient les lycées en lutte contre les effectifs pléthoriques.

Le SNES-FSU soutient les personnels des lycées de l'éducation prioritaire mobilisés depuis plusieurs mois (grèves, manifestations, rassemblements...). La prolongation de la clause de sauvegarde jusqu'en 2019 et l'annonce de 450 postes pour les lycées « défavorisés » sont des avancées, mais sans garantie de pérennité. Un bilan de la répartition et de l'utilisation des 450 postes doit être fait afin de mesurer la réalité de cette mesure sur le terrain. Le SNES-FSU demande dès à présent l'ouverture de la discussion sur l'éducation prioritaire en lycée, les classements actuels, la situation sociale des élèves dans l'objectif de construire une carte élargie de l'éducation prioritaire pour les lycées généraux, technologiques et professionnels, établie sur des critères nationaux et transparents, et sur la base des besoins des établissements.

Par ailleurs, le SNES-FSU appelle à relayer les revendications relatives à l'enseignement de la philosophie dans la voie technologique, comme il vient de le rappeler dans un courrier adressé à la ministre le 17 janvier : il faut revenir à un fléchage des dédoublements. Par ailleurs, la montée des effectifs des candidats à la session 2017 du baccalauréat, risque de mettre en difficulté les correcteurs de l'épreuve de philosophie. Le SNES-FSU appelle à la vigilance afin que dans chaque rectorat soit assurée la plus grande amplitude de temps possible entre la réception des copies et la saisie des notes.

## **Expérimentation des bacs pro en BTS**

Au sein de 3 régions, s'est mise en place une expérimentation qui viserait à favoriser la poursuite des élèves de bac pro en STS (dans la droite ligne de la politique des quotas de bac pro en BTS) en dessaisissant les enseignants de BTS de la sélection des dossiers.

Le SNES-FSU partage la volonté d'augmentation du niveau de qualification de l'ensemble des jeunes mais l'expérimentation proposée ne répond pas à cet objectif, car elle contribue à la mise en cause de la voie technologique en restreignant le nombre de places disponibles pour ces élèves.

Il est par ailleurs paradoxal que cet affichage s'accompagne dans certaines académies d'une diminution des places en STS dans l'enseignement public, renforçant le poids du privé qui lui n'est pas astreint à accueillir les bacheliers pro.

Le SNES-FSU demande le report de cette expérimentation afin que puissent être mises en place des commissions de sélection associant les enseignants de STS et de bac pro et que les places en STS soient abondées à la hauteur des besoins, afin de pérenniser la voie technologique et d'assurer la réussite des élèves des différentes voies de formation.

Il demande que le suivi de cette expérimentation soit effectif et qu'un dialogue puisse s'engager pour voir comment atteindre l'objectif ambitieux de l'augmentation du niveau de qualification sans mettre en péril l'équilibre fragile du lycée technologique.

## **Action**

Dans le contexte de la campagne présidentielle, face aux attaques dont est l'objet la Fonction Publique et à l'absence de projet pour le second degré, le SNES et la FSU doivent porter la voix des personnels. A cet effet, ils interpelleront les candidats et mettront en place une large campagne en direction de l'opinion et notamment des parents d'élèves sur la nécessité de démocratiser le système éducatif et de conforter la place du service public dans la société.

La campagne du SNES-FSU pour l'éducation devra porter fortement les questions :

- des effectifs (24 élèves par classe en collège, 20 en REP, 30 en lycée) et la création des postes nécessaires
- de reconnaissance du travail et de l'expertise des personnels
- de l'éducation prioritaire
- de rémunération et de conditions de travail des personnels

Par le biais des cartes de formations et des aides à l'équipement numérique, les régions s'impliquent davantage pour peser sur les politiques scolaires pour les lycées. Avec le gouvernement, elles promeuvent aussi sans nuance l'apprentissage. Le SNES-FSU est opposé à une régionalisation de l'éducation, il argumentera en ce sens auprès des collègues et dans le cadre de la campagne électorale.

Le SNES et la FSU seront également parties prenantes des initiatives intersyndicales pour lutter contre les idées d'extrême droite.

Dans le cadre de la préparation de rentrée, le SNES-FSU appelle les collègues à se réunir en heures d'information syndicale de manière à préparer l'intervention dans les CA. Il appuiera toutes les mobilisations d'établissement dont les dotations seraient insuffisantes.

Le SNES-FSU soutient la nouvelle journée de mobilisation des personnels des lycées de l'éducation prioritaire le 27 janvier.

Sur l'évaluation des personnels, le SNES-FSU fera campagne auprès de la profession (tracts, HMIS, US, site internet, FB, Tw) pour montrer ce que ces textes changent, analyser les textes présents et à paraître, rappeler ce qu'il a porté et obtenu pendant la période de discussions (en particulier sur le bilan professionnel), informer sur ce qui reste inacceptable dans les mesures ministérielles, et sur ce qu'il revendique pour la suite.

Le SNES-FSU s'inscrit dans la mobilisation unitaire, avec la CGT, Solidaires et les associations féministes, pour faire du 8 mars une journée d'action et de mobilisations.